



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 20 juillet 2004 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Directeur-général :	Daniel Dufour

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire ouvre l'assemblée par une minute de silence.

04-07-089

2.- **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en retirant les points suivants :

10- Résolution – demande de reconnaissance de lots agricoles
13- Résolution – approbation – prévisions budgétaires 2004 – transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James
18- Résolution – lecture et adoption du règlement 04-363 – règlement ayant pour objet de modifier le règlement 02-351 portant sur les possibilités de location d'un terrain de maison mobile vacant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-090

3.- **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 8 juin 2004 soit et est accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

04-07-091

4.- ADOPTION DES COMPTES – JUIN 2004

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mai 2004 s'élevant à 285,125.76\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 50,040.67\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-092

5.- RÉSOLUTION – PAIEMENT FOLIA INDUSTRIES – CONFECTION DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION DESTINÉS AU SENTIER MULTIFONCTIONNEL DU MONT SPRINGER

CONSIDÉRANT QUE le projet de confection et de pose de panneaux d'interprétation dans le sentier multi-fonctionnel a été approuvé dans le cadre du projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier appelé « Le Mont Springer, un mont pour tout le monde (phase 2)»;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'admissibilité produit par le ministère des Ressources naturelles en date du 11 juin 2001 faisait état de coûts admissibles évalués à 32,625.00\$ incluant l'acquisition de 12 panneaux d'interprétation dont le coût a été évalué à 19,500.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère susmentionné a accordé jusqu'au 15 juillet 2004 pour terminer l'installation de ces panneaux;

CONSIDÉRANT QUE la soumission produite par l'entreprise Folia en date du 21 novembre 2002 faisait état d'un coût de 14,143.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'UN premier acompte de 6,593.00\$ a déjà été versé en date du 30 octobre 2002;

CONSIDÉRANT la facture finale de 14,211.00\$ plus taxes transmise en date du 11 juin 2004;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement d'une somme de 9,753.20\$ taxes incluses à l'attention de l'entreprise Folia industries pour la confection et la fourniture de douze (12) panneaux d'interprétation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-093

6. RÉSOLUTION – PAIEMENT – FORAGE L.B.M. INC. – PROJET DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 décembre 2003 et suivant la résolution 03-12-148, la Ville de Chapais octroyait à la firme Forage LBM inc. le contrat d'aménagement de puits d'alimentation en eau souterraine, de piézomètres et de réalisation d'essais de pompage pour la somme de 418,083.67\$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a été réalisé en grande partie et que les essais de pompage de longue durée sont en cours de réalisation en ce moment;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a déjà fait l'objet d'un paiement de 62,459.00\$ plus taxes en date du 19 mars 2004 en vertu du décompte progressif no 1;

CONSIDÉRANT QUE *Les Laboratoires S.L. inc.* ont transmis une recommandation de paiement en date du 21 juin 2004 établissant à 76,680.00\$ plus taxes les honoraires à payer en vertu du décompte progressif no2;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la somme de 76,680\$ plus taxes à l'attention de la firme Les Forages L.B.M. inc. pour les travaux de recherche en eau souterraine réalisés en date du 31 mai 2004 apparaissant au décompte progressif no 2.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-094

7.- RÉSOLUTION – CONTRAT – CONSTRUCTION UNIBEC INC. – RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE MULTISERVICES

CONSIDÉRANT QUE la toiture du Centre multiservices a été endommagée suite à des intempéries;

CONSIDÉRANT QUE l'état général de la toiture suggère une réfection complète dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

<u>Entrepreneur</u>	<u>prix</u>
Construction Unibec inc.	21,734.00\$ plus taxes
Toitures Dario Bolduc inc.	22,116.16\$ plus taxes
Rémi Breault Construction enr.	36,669.57\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais octroie le mandat de réfection de la toiture du Centre Multiservices à l'entreprise Construction Unibec inc. pour la somme de 21,734\$ plus taxes suivant la soumission transmise en date du 20 juillet 2004 et que cette attribution de contrat soit officielle dès que la municipalité recevra la position de l'assureur face aux dépenses engagées.

QUE le paiement de la partie des dépenses non assumée par l'assureur, s'il en est, soit et est tiré du fonds de roulement, remboursable à raison de 35% en 2005 et 35% en 2006 et 30% en 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

04-07-095

8.- RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 28 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Polyvalente le Filon (sec IV en spectacle).....subvention correspondant à la location de la salle communautaire mais excluant le coût des droits d'auteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-096

9.- RÉSOLUTION – CONTRIBUTION À DIVERS PROJETS DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Chapais est un organisme actif au sein de la communauté pour l'organisation et la tenue de plusieurs activités récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de soutenir la Corporation des loisirs de Chapais dans ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'implique activement dans la réalisation d'un parc récréatif pour les fins duquel la Corporation des loisirs de Chapais est disposée à vendre des modules de jeux existants;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais contribue financièrement au projet de monitrices au terrain de jeux et au projet de préposée à l'accueil en allouant une aide financière maximale de 3,656.00\$ à la Corporation des loisirs de Chapais;

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement de la facture no 0003 s'élevant à 7,500.00\$ relative à la vente de modules de jeux devant meubler le parc récréatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-097

10.- RÉSOLUTION – DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LOTS AGRICOLES

Point retiré de l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

04-07-098

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.- RÉSOLUTION – AUTORISATION – APPEL D’OFFRES – PROJET VISANT L’AMÉNAGEMENT D’UN PARC RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT QUE le projet d’aménagement d’un parc récréatif doit être complété au plus tard le 31 décembre 2004;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de combiner les besoins en matière d’asphaltage de façon à obtenir un meilleur prix unitaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Daniel Dufour, directeur-général, à lancer un appel d’offres par invitation dans le but d’aménager un parc récréatif à l’endroit autorisé par le Ministère des affaires municipales, du sport et du loisir;

QUE cet appel d’offres prévoit également des prix séparés pour l’asphaltage des rues endommagées par des travaux et pour l’asphaltage du stationnement du garage municipal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-099

12.- RÉSOLUTION – APPROBATION – ÉTATS FINANCIERS 2003 – TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT le mandat de préparation et de vérification des états financiers du Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James octroyé à la firme André Biron, comptable agréé;

CONSIDÉRANT QUE les grandes lignes des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2003 s’établissent comme suit :

REVENUS	152,218 \$
DÉPENSES	169,597 \$
SURPLUS DE L’EXERCICE	(17,379) \$

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers présentent fidèlement les résultats d’exploitation du Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James pour l’année 2003;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accepte les états financiers du Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James pour la période se terminant le 31 décembre 2003 tels que déposés par la firme André Biron, comptable agréé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-100

13.- APPROBATION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004 – TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES

Point retiré de l’ordre du jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

04-07-101

14.- **RÉSOLUTION – NOMINATION – REPRÉSENTANT – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT que Mme Hélène Audet a quitté ses fonctions au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un (e) représentant (e) pour la remplacer;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais désigne M. Christian Breton afin de succéder à Mme Hélène Audet au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-102

15.- **RÉSOLUTION – CCU – M. MARC GELOT, 79 9^E RUE CHAPAIS**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure demandée par M. Marc Gelot pour son immeuble accessoire du 79 9^e rue Chapais dont la marge arrière est de 0.66 mètre plutôt qu'un (1) mètre et dont la marge latérale est de 0.6 mètre plutôt qu'un (1) mètre et pour son immeuble principal dont la somme des marges latérales est de 2.95 mètres plutôt que de six (6) mètres, telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-103

16.- **RÉSOLUTION – CCU – M. CYRILLE LANDRY, 53 5^E RUE CHAPAIS**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure demandée par M. Cyrille Landry pour son immeuble accessoire du 53 5^e rue Chapais dont la marge arrière est de 0.47 mètre plutôt qu'un (1) mètre et dont la marge latérale est de 0.51 mètre plutôt qu'un (1) mètre et pour son immeuble principal dont la marge arrière est de 6.41 mètres plutôt que de 7.5 mètres, telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-104

17.- **RÉSOLUTION – CCU – MME GINETTE JOBIN, 10 ROND-POINT CHAPAIS**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure demandée par Mme Ginette Jobin pour son immeuble accessoire du 10 Rond-point Chapais dont la marge latérale est de 0 mètre plutôt qu'un (1) mètre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

04-07-105

- 18.- **RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-363 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 02-351 PORTANT SUR LES POSSIBILITÉS DE LOCATION D’UN TERRAIN DE MAISON MOBILE VACANT**

Point retiré de l’ordre du jour

04-07-106

- 19.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – DEMANDES D’AIDE FINANCIÈRE ET ENTENTES DE SUBVENTION – POSTES DE DIRECTEUR-GÉNÉRAL ET DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE POUR LES FÊTES DU 50^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE les fêtes du 50^e anniversaire de la Ville de Chapais requièrent une bonne organisation et de bonnes ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les démarches entreprises par M. Daniel Dufour, directeur-général, ont permis de recevoir la confirmation d’une aide financière reliée à l’engagement d’un directeur-général (directrice-générale) et d’un secrétaire administratif (secrétaire administrative) pour le bon déroulement des festivités;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE M. Daniel Dufour, directeur-général, greffier et trésorier, soit et est désigné comme signataire dûment autorisé à produire les demandes d’aide financière susmentionnées auprès d’Emploi-Québec et à signer les ententes de subvention contractées avec le Centre local d’Emploi.

QUE la demande de subvention adressée à Emploi-Québec couvre également les charges sociales rattachées aux salaires à verser.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-107

- 20.- **RÉSOLUTION – POSITION RELATIVE À L’APPEL D’OFFRES – PROJET D’ACQUISITION D’UN BÂTIMENT DESTINÉ AUX OPÉRATIONS DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres a été lancé en date du 26 avril 2004 afin d’acquérir un bâtiment de services pour le département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur-général en date du 13 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission déposée fut celle de l’entreprise « Les immeubles Blacksmith » à l’égard de ses immeubles du 57,59,63 et 67 1^{ère} avenue Chapais;

CONSIDÉRANT QUE sur l’un de ces terrains reposent des équipements pétroliers dont on ne connaît pas l’état ni le niveau de contamination, s’il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE, dans ces circonstances, il devient hasardeux voire même irresponsable de conclure une transaction immobilière sans assurances à ce niveau;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais demande au Ministère de l'Environnement du Québec de réaliser une inspection sur les terrains susmentionnés et de produire un rapport d'enquête.

QUE la Ville de Chapais demande au Ministère de l'Environnement de délivrer une quittance suivant laquelle la municipalité serait acquittée de toute action corrective de décontamination si le rapport d'enquête démontrait l'absence de contamination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-108

21.- **RÉSOLUTION – POSITION RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES – PROJET DE VENTE D'IMMEUBLES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé en date du 26 avril 2004 par M. Daniel Dufour, directeur-général, à l'égard d'un projet de vente d'un immeuble municipal à savoir l'immeuble situé au 55 1^{ère} avenue Chapais;

CONSIDÉRANT les offres reçues à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>prix</u>
M. Luc Bédard	30,000.00\$ plus taxes
M. Serge Martel	10,500.00\$ plus taxes
M. Germain Rivard	420.00\$/mois pendant 36 mois

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble du 55 1^{ère} avenue entraîne des dépenses d'électricité et d'assurances incompatibles avec l'importance et l'utilisation de cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais octroi le contrat de vente de l'immeuble du 55 1^{ère} avenue Chapais à M. Luc Bédard pour la somme de 30,000.00\$ plus taxes;

QUE M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur-général, greffier et trésorier, soient et sont autorisés à signer les contrats notariés découlant de cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-07-109

22.- **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (PHASE 4) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 195,123\$ DANS LE BUT DE DÉFRAYER LE COÛT DE CES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, il est donné à la présente séance par M. le conseiller Christian Breton un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé lors d'une séance ultérieure pour adoption un règlement décrétant l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire (phase 4) et autorisant un emprunt de 195,123\$ dans le but de défrayer le coût de ces travaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Ministre des affaires municipales, du Sport et du Loisir (17 juin 2004)

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme la conseillère Madeleine Devin témoigne son insatisfaction à l'égard de directives données au Directeur-général lui demandant de lire une mise en demeure reçue, laquelle directive laissait croire que la demande de lecture provenait de l'avocat au dossier. Mme Devin communique son désaccord face au plan de relance car, suivant son jugement, tout dans ce plan de relance conduit à la réalisation du complexe porcine alors qu'on ne sait pas si la population ou si les amérindiens sont d'accord avec le projet.

M. le conseiller Gilles Lachance s'interroge sur la pertinence d'asphalter le stationnement du garage municipal. Il demande si le panneau d'arrêt a été posé à l'extrémité « est » de la 2^e rue. Enfin, il félicite les gens pour la propreté du site d'enfouissement.

Mme la conseillère Lorraine Boucher transmet à la population un résumé de ses activités et de ses déplacements.

M. le conseiller Christian Breton félicite les organisateurs du Festival du doré Baie-James pour l'excellence de leur 5^e édition. Il félicite les jeunes et signale que certaines rénovations sont en cours à l'aréna de Chapais.

M. le conseiller Gilles Gamache dément les rumeurs suivant lesquelles les véhicules d'incendie sont en mauvais état. Des inspections spécialisées ont démontré au contraire leur fonctionnalité à l'exception d'un problème de frein qui a été réglé dans les 48 heures suivant sa constatation. Il signale que le Service de protection des incendies est entre de bonnes mains avec M. Steve Forgues. Enfin, il rappelle l'importance de contacter la Sûreté du Québec afin de signaler tout problème de sécurité publique.

M. le maire Jacques Bérubé apporte des précisions sur l'expression « se salir les mains ». Il informe la population de l'évolution de dossiers à caractère économique, principalement du complexe porcine. Il informe de la tenue imminente d'une assemblée publique de consultation et décrit brièvement les échanges tenus avec des représentants autochtones.

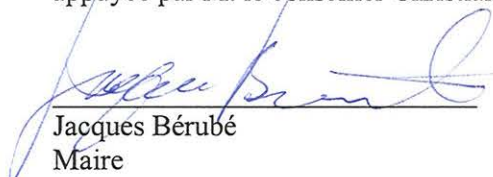
QUESTIONS DU PUBLIC

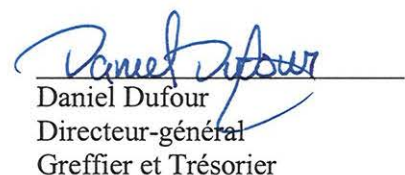
Demande de mise en place de mesures visant à contrôler la circulation de véhicules tout terrain.

Précisions apportées sur l'existence d'un câble électrique dénudé au niveau de la Croix des Chevaliers de Colomb.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Lachance appuyée par M. le conseiller Christian Breton et faite


Jacques Bérubé
Maire


Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 23 juillet 2004 à 18h00 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Directeur-général :	Daniel Dufour

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire ouvre l'assemblée en demandant la lecture de l'ordre du jour.

04-07-110

2.- **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

04-07-111

3.- **RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-363 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (PHASE 4) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 195,123\$ DANS LE BUT DE DÉFRAYER LE COÛT DE CES TRAVAUX**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

D'ADOPTER le règlement 04-363 décrétant l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire (phase 4) et autorisant un emprunt de 195,123\$ dans le but de défrayer le coût de ces travaux

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

04-07-112

4.- RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 28 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement de la somme suivante sous forme de subvention et don :

Club de l'Âge d'Or500.00\$
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Informations demandées à propos d'une infiltration d'eau au Centre multi-services. Demande d'envoi de la lettre de mécontentement des services de sécurité publique au Ministre de la sécurité publique.

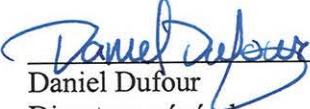
QUESTIONS DU PUBLIC

Nil

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme la conseillère Lorraine Boucher appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite

Jacques Bérubé
Maire



Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier